



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

LP

Question écrite n° 10983

Texte de la question

M. Jacques Desallangre appelle à nouveau l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir du lycée hôtelier de Soissons. Durant l'année scolaire 2005-2006, une information a circulé évoquant une fermeture prochaine de l'établissement. Cette rumeur, qui n'a été ni confirmée ni infirmée par l'administration académique, a suscité un trouble certain chez les familles craignant pour l'inscription de leurs enfants et une altération de l'image du lycée. Une telle décision serait d'autant plus dommageable que Soissons se situe à proximité d'un parc d'activités de loisirs (Center Parcs) créateur d'emplois adaptés à la formation de ce lycée. Il lui demande de bien vouloir raffermir le soutien du rectorat d'Amiens à cet établissement public et de lever ainsi les inquiétudes des personnels, des familles et des élèves.

Texte de la réponse

Aucune mesure de fermeture du lycée hôtelier de Soissons n'a été envisagée. Aucune modification de la structure pédagogique n'est prévue pour la rentrée 2008 au lycée professionnel et technologique qui conserve l'ensemble de ses sections, soit 260 élèves. En outre, de nouveaux projets sont soutenus par les services académiques.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10983

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7186

Réponse publiée le : 25 mars 2008, page 2629